

**Objet : L'enseignement de complément du latin au Collège.**

Madame, Monsieur,

***Pourquoi faire du latin ?***

Cette question est posée, à vous et à votre enfant, alors que l'année se termine et que l'année scolaire prochaine se profile à l'horizon, avec pour les sixièmes le choix éventuel d'une langue ancienne, le latin. Ce choix, le premier qui est offert aux élèves au cours de leur scolarité, doit être un choix réfléchi. Cet enseignement de complément est étalé sur trois ans, de la cinquième à la troisième, au rythme d'une heure hebdomadaire en cinquième puis deux en quatrième et troisième. Choisi dès la 5<sup>ème</sup>, cet enseignement doit être poursuivi durant tout le cycle, jusqu'en 3<sup>ème</sup>. A la fin de l'année de 3<sup>ème</sup>, votre enfant aura le choix de poursuivre ou non cet enseignement au lycée.

Cette année, votre enfant a découvert un certain nombre de textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'antiquité gréco-romaine. Le choix de l'enseignement de complément se justifie ainsi par sa dimension culturelle : avoir accès à des œuvres qui ont contribué à la richesse de notre identité contemporaine. En effet, si l'on observe l'Europe d'aujourd'hui, la grande majorité des pays qui la composent a bénéficié des apports de la civilisation romaine et 480 millions d'Européens parlent toujours une langue issue du latin !

Ainsi, un élève latiniste comprendra-t-il mieux notre monde, à travers l'étude de la langue et de la littérature latine et de la civilisation romaine (mode de vie et de pensée, architecture, arts, techniques...). Il pourra ainsi enrichir son parcours d'Education Artistique et Culturelle qui peut être choisi pour l'épreuve orale de fin de 3<sup>ème</sup>.

Votre enfant sera également plus sensible au sens des mots, par l'examen de l'étymologie, non seulement dans sa langue, mais également dans d'autres langues vivantes. Ainsi, du latin "nox, noctis", *la nuit*, pourra-t-il déduire, selon les langues vivantes qu'il aura choisies au collège, les mots "night" en anglais, "nacht" en allemand, "notte" en italien, "noche" en espagnol ; il comprendra alors le terme de "noctambule" ou "nocturne" en français. L'étude du latin est évidemment la voie idéale pour renforcer la compréhension des mécanismes des langues étrangères mais aussi et surtout du français.

Le latin permet aussi d'éduquer à la citoyenneté, en apprenant aux élèves ce que notre démocratie doit à son ancêtre, la République instituée à Rome au IV-V<sup>è</sup> siècle avant notre ère, qui donna le droit de vote et donc de s'exprimer à ses citoyens.

Le latin est en outre pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du Diplôme National du Brevet. Le latin est comptabilisé comme un bonus de 10 ou 20 points pour l'obtention du Diplôme National du Brevet. Le latin ne peut donc que faire gagner des points aux élèves pour l'obtention de ce diplôme. Il en va de même pour le Baccalauréat où le bonus ainsi obtenu permet souvent d'atteindre la mention supérieure (mention elle-même nécessaire pour l'entrée dans certaines écoles).

Le latin, c'est aussi et surtout un apprentissage de la rigueur, des inestimables acquisitions en littérature, vocabulaire, grammaire et civilisation. Votre enfant verra son travail légitimement reconnu et récompensé.

Enfin, il est important de rappeler que les disciplines littéraires et les langues anciennes offrent, quelle que soit la filière dans laquelle elles sont suivies, des débouchés nombreux et variés sur le monde du travail. Elles ouvrent sur les métiers de la culture, du livre, des bibliothèques, les concours des collectivités territoriales, les métiers du journalisme, du secteur tertiaire. En bref, le latin offre un formidable atout supplémentaire pour ceux qui se destinent aux études supérieures en sciences, médecine, droit, etc... Rappelons aussi que l'accès à certaines grandes écoles est conditionné à l'étude du latin dans le secondaire. Faire du latin, c'est donc également ne se fermer aucune porte pour ses études futures.

Enfin, il faut encore lutter contre une idée reçue qui a la vie dure : l'étude des Langues Anciennes n'est ni élitiste, ni anecdotique. Plus de 500.000 élèves volontaires étudient chaque année les Langues Anciennes en France, ce qui en fait, à égalité avec l'allemand, la troisième langue enseignée au collège après l'anglais et l'italien.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous avez bien voulu porter à la présente lettre, nous vous encourageons, pour plus de renseignements sur le latin à prendre contact avec le professeur de français de votre enfant ou le professeur de latin lui-même, par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

Mme COINDREAU, enseignante de Lettres Classiques.